

# L'intégration directe

## ACCEDER A UN AUTRE GRADE DE MEME CATEGORIE HIERARCHIQUE SANS CONCOURS NI DETACHEMENT

L'intégration directe est une forme de recrutement applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Elle se traduit par une radiation du cadre d'emplois ou du corps d'origine, et par une intégration concomitante dans celui d'accueil, sans période de détachement intermédiaire ni application d'aucune autre position statutaire de transition.

L'intégration directe dans un autre cadre d'emplois peut être prononcée au sein de la même collectivité.

### QUI SONT LES AGENTS CONCERNÉS ?

Seuls les fonctionnaires titulaires peuvent faire l'objet d'une intégration directe :

- soit au sein de l'une des 3 fonctions publiques : Etat, hospitalière ou territoriale.
- soit dans leur propre collectivité.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS A REMPLIR ?

L'intégration directe est possible :

- si elle a lieu entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même **catégorie hiérarchique**,  
ET
- si elle a lieu entre corps et cadres d'emplois de **niveau comparable**. La comparabilité est appréciée :
  - o au regard des conditions de recrutement (niveau de qualification ou de formation requis, accès avec ou sans concours, diplôme ou titre requis)
  - OU
  - o du niveau des missions (fonctions, activités, responsabilités prévues par le statut particulier).

## EXEMPLE DE D'INTEGRATION DIRECTE POSSIBLE

	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	➔	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Catégorie	C		C
Niveau comparable	... des conditions de recrutement Sur concours avec diplôme de niveau V ... OU du niveau des missions		Sur concours avec diplôme de niveau V
Participe à la mise en œuvre des activités d'animation		Participation à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.	

## QUELLE EST LA PROCEDURE A SUIVRE ?

## EMPLOYEUR D'ORIGINE

## 1. DEMANDE ECRITE DE L'AGENT

Cette demande doit être accompagnée de l'accord de l'employeur d'accueil.

- 📄 **VOS MODELES, VOS OUTILS**  
[Modèle de courrier de demande d'intégration directe](#)

## 2. DECISION DE RADIATION DES CADRES DANS LE CADRE D'EMPLOI D'ORIGINE

L'employeur peut imposer un préavis de 3 mois maximum

- 📄 **VOS MODELES, VOS OUTILS**  
Demandez le projet d'arrêté à [demandeacte@cdg25.org](mailto:demandeacte@cdg25.org)

## EMPLOYEUR D'ACCUEIL

## 1. POSTE VACANT OU NOUVELLEMENT CREE

- 📄 **VOS MODELES, VOS OUTILS**  
[Réalisez votre déclaration de création ou de vacance de poste](#)

## 2. DECISION DE RECRUTEMENT PAR INTEGRATION DIRECTE

- 📄 **VOS MODELES, VOS OUTILS**  
Demandez le projet d'arrêté à [demandeacte@cdg25.org](mailto:demandeacte@cdg25.org)

A la même date

Le silence gardé pendant deux mois par l'administration d'origine à compter de la réception de la demande du fonctionnaire vaut acceptation.

## QUELLE EST LA SITUATION DU FONCTIONNAIRE INTEGRE ?

L'agent est rémunéré par sa collectivité d'accueil.

L'intégration directe se fait à grade équivalent et l'agent sera classé à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui détenu dans le grade d'origine.

**REFERENCES**

- > [Loi n°83-634](#) du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (Articles 13bis à 14bis)
- > [Loi n°84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (Articles 68-1)
- > [Décret n°86-68](#) du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration.